

1 – OBJET

Cette instruction décrit la conduite à tenir en cas d'incidents liés à la manipulation des anticancéreux.

2 – DOMAINE D'APPLICATION

Elle s'applique à l'ensemble du personnel de la Pharmacie et du personnel des services de soins susceptible de manipuler des cytotoxiques.

3 – RESPONSABILITES

Pharmaciens – Responsables de service

4 – DOCUMENTS DE REFERENCE ET/OU ASSOCIES

Bonnes Pratiques de Fabrication.

Circulaire n°019 du 19 juillet 1997 relative à la manipulation des médicaments anticancéreux en milieu hospitalier.

5 – DESCRIPTION

a- Contamination accidentelle du manipulateur :

- Contamination de la peau et des muqueuses :

- Rinçage abondant à l'eau froide ou légèrement tiède.
- Il faut éviter de frotter et de recourir aux antiseptiques ainsi qu'à des savons qui contiennent des solvants.
- Consultation médicale auprès des urgences de l'établissement.
- Consultation et déclaration à la médecine du travail.

- Projection oculaire :

La sévérité dépend de la molécule, de la concentration qui détermine le pH et de la durée d'exposition.

Première étape : le lavage oculaire

Utilisation du kit spécifique « lavage oculaire » positionné à coté du chariot d'urgence en service de soins.

Ou lavage **immédiat** doux, abondant et prolongé (> 15 minutes) des 2 yeux (si possible après la pose d'un blépharostat).

- Instillation d'un anesthésique local unidose sans conservateur type oxybuprocaine ou tetracaine pour prévenir d'un picotement à l'instillation
- Irrigation avec de la solution isotonique ophtalmique de rinçage oculaire genre DACRYOSERUM ou avec du sérum physiologique (250 ml).
- En cas de projection sur les lunettes, les laver abondamment avec un détergent.

Deuxième étape : service des urgences

- Adresser le personnel blessé aux urgences avec le flacon incriminé (ou référence) afin de poursuivre le lavage de l'œil, des paupières et des voies lacrymales.
- Possibilité d'un traitement antibiotique préventif avec de la pommade vit A.
- Faire une déclaration d'accident du travail.

Troisième étape : consultation ophtalmologique- Contamination des gants :

- Changer immédiatement les gants.

b- Dispersion de produits cytotoxiques au sol :

Prévenir d'urgence le responsable de l'Unité.

Limitier les possibilités d'accès dans la zone contaminée. Ne pas entrer ni traverser la zone dangereuse.

Préparer le container pour déchets cytotoxiques disponible dans le service.

Prendre le kit **CHEMOPROTECT SPILL BOX** qui se trouve dans la salle de distribution ou en service de soins et suivre les instructions d'utilisation qui sont contenues dans ce kit.

La chronologie des gestes est la suivante :

- **Isoler la zone** contaminée avec l'adhésif et indiquer le danger avec les panneaux de signalisation.
- Mettre 1 blouse de **protection**
- Mettre 1 masque FP2
- Mettre des lunettes de protection
- Mettre 2 paires de gants
- Mettre des sur chaussures

Selon le volume de **liquide** répandu, utiliser les carrés absorbants Power-Sorb ou la poudre Green Z™ ou associer les deux. Le liquide est absorbé avec les carrés absorbants Power-Sorb.

Le principe de nettoyage à bien respecter est de travailler de l'extérieur vers l'intérieur afin de limiter la sur-contamination par extension.

S'il s'agit d'une **poudre**, l'essuyer méticuleusement avec les carrés absorbants qui répondent parfaitement à ce besoin (l'humidification des carrés permet d'éviter la génération de particules).

Éliminer tous les carrés contaminés dans le container prévu à cet effet. Laver le lieu avec un détergent autorisé selon les modalités habituelles du service.

Mettre l'ensemble du matériel utilisé dans le container qui subira le processus d'élimination des déchets cytotoxiques à forte concentration soit 1200°

6 – EVALUATION

Tout incident d'exposition accidentelle aux cytotoxiques fait l'objet d'une déclaration REMED et d'une déclaration auprès de la médecine du travail.

Évaluation régulière de la connaissance de cette procédure auprès du personnel.